

Foire aux questions

Appel de propositions ouvert pour des places préscolaires désignées en garderies éducatives

Processus d'appel de propositions ouvert

Q1.

Qu'est-ce que la procédure d'appel à propositions ouvert ?

L'appel de propositions ouvert est la première étape pour obtenir une nouvelle désignation ou augmenter le nombre de places préscolaires désignées au sein d'une garderie éducative. Il s'agit d'un processus de désignation actualisé qui donne la priorité aux communautés ayant les besoins les plus importants en matière de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, ainsi qu'à d'autres critères. L'appel de propositions restera ouvert jusqu'à ce que toutes les places désignées pour les enfants préscolaires aient été attribuées ; ce processus ouvert permet d'effectuer des évaluations et des mises à jour tous les mois. Le processus d'appel à propositions ouvert peut fournir des informations actualisées sur les places restant à attribuer dans chaque communauté sur la grille d'attribution des places, car les évaluations des propositions auront lieu tous les mois. Les personnes intéressées peuvent trouver plus d'informations sur l'appel à propositions ouvert [ici](#).

Q2.

En quoi cette procédure d'appel à propositions ouvert diffère-t-elle d'une procédure d'appel à propositions fermé ?

L'ancienne procédure d'appel de propositions comportait une date limite fixe et les places étaient attribuées au moins une fois par an. Le nouvel appel de propositions ouvert suit un cycle mensuel. Les demandes seront acceptées et examinées tous les mois. Cela permettra aux exploitants nouveaux et existants de demander des places désignées plus fréquemment.

Q3.

Pourquoi l'appel à propositions ouvert a-t-il été créé ?

Dans le cadre de notre stratégie de création de places, nous passons à une procédure d'appel de propositions ouvert. Cela permettra aux exploitants actuels et potentiels des garderies éducatives d'avoir plus de possibilités de demander des places désignées et par conséquent, d'ouvrir de nouvelles places plus rapidement.

Q4.

Comment fonctionne le processus d'appel à propositions ouvert ?

L'appel à propositions restera ouvert jusqu'à ce que toutes les places aient été attribuées conformément à la [politique 901 : Attribution de places dans les garderies éducatives désignées](#)

Toutes les demandes complètes reçues avant le premier vendredi à chaque mois seront examinées par un comité d'évaluation. L'évaluation aura lieu tous les mois. Les candidats seront informés par écrit dans les 60 jours suivant la réception de leur proposition. La grille d'attribution des places préscolaires désignées en garderies éducatives sera mise à jour tous les mois.

Grille d'attribution des places dans les garderies éducatives désignées

Q5.

Qu'est-ce que c'est la grille d'attribution des places dans les garderies éducatives désignées?

La grille d'attribution des places désignées dans les garderies éducatives désignées fournit

des renseignements sur le nombre, l'emplacement et les types de places désignées à attribuer au Nouveau-Brunswick. La grille sera mise à jour par la deuxième semaine du mois.

Q6.

Pourquoi la grille d'attribution des places désignées dans les garderies éducatives désignées a-t-elle été créée ?

La grille d'attribution des places désignées dans les garderies éducatives a été créée pour assurer une approche plus équitable de la création de nouvelles places en garderie au Nouveau-Brunswick en identifiant les zones où il existe des lacunes dans les services.

Q7.

Comment a été déterminée la grille d'attribution des places dans les garderies éducatives désignées ?

La grille d'attribution des places désignées en garderies éducatives est fondée sur une analyse de la population d'enfants d'âge préscolaire par rapport aux places préscolaires désignées existantes dans chaque communauté, sur l'examen des données du recensement de 2021, y compris les profils linguistiques des familles, sur l'examen des données de la liste d'attente pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et sur les commentaires issus de l'engagement avec les familles, les partenaires clés et les parties prenantes.

La grille d'appui au processus d'appel de propositions ouvert comprend 23 regroupements de communautés. Les regroupements de communautés ont été élargis pour mieux s'aligner sur les commissions de services régionaux de la province et les municipalités. L'élargissement des regroupements de communautés permettra une plus grande flexibilité dans le choix de l'emplacement d'une garderie éducative.

Q8.

La population du Nouveau-Brunswick est en augmentation. Comment savoir si la grille d'attribution des places dans les garderies éducatives désignées répond aux besoins des familles, à court et à long terme ?

La grille d'attribution des places dans les garderies éducatives désignées sera revue et mise à jour tous les mois à l'aide de renseignements à jour sur la population, l'immigration et les tendances économiques du Nouveau-Brunswick et l'information de la liste d'attente pour les services de garderie.

Pour les exploitants

Q10.

J'exploite déjà un établissement désigné. Puis-je augmenter le nombre de places pour les nourrissons ou les enfants âgés de 2 à 5 ans en dehors de l'appel à propositions ?

Non. Les permis désignés existants ne peuvent pas augmenter le nombre de places pour nourrissons ou enfants préscolaires en dehors de la procédure d'appel à propositions.

Q11.

Je suis déjà l'exploitant d'une garderie éducative désignée. Puis-je ajouter des places non désignées à ma licence désignée existante ?

Non. Un permis désigné ne peut pas comporter de places non désignées. Un nouveau permis serait nécessaire pour augmenter le nombre de places.

Questions sur le processus

Q12.

J'ai déposé ma demande. Quand serai-je informé de l'état d'avancement de ma demande ?

Les candidats seront informés de l'état d'avancement de leur demande dans les 60 jours suivant la réception et la confirmation de la demande.

Q13.

Si je n'ai pas besoin d'aide comme indiqué à l'étape 1A - Déclaration d'intérêt pour les places désignés dans les garderies éducatives, dois-je attendre pour soumettre l'étape 1B ?

Non. Si vous n'avez pas besoin d'aide, vous pouvez cocher la case prévue à l'étape 1A et passer immédiatement à l'étape 1B.

Q14.

Je souhaite ouvrir une garderie éducative, mais je ne veux pas être désigné. Puis-je demander un nouveau permis qui n'est pas désigné pour les nourrissons et les enfants d'âge préscolaire ? Les opérateurs peuvent-ils demander plus de places que ce qui est prévu dans la grille d'attribution des places désignées pour leur communauté ?

Oui. Un exploitant actuel ou nouveau peut demander un permis de garderie éducative qui n'est pas désignée.

Q15.

Suis-je tenu d'inclure des places pour nourrissons dans ma proposition ?

Tous les nouveaux permis doivent comprendre des places pour nourrissons. Les candidats ayant déjà répondu à un appel de propositions ou les exploitants existants proposant des espaces pour nourrissons ne sont pas tenus de créer de nouvelles places pour nourrissons.

Q16.

Puis-je demander plus de places que ce qui est prévu dans la grille d'attribution des places dans les garderies éducatives désignées pour ma communauté ?

Les mises à jour de la politique 901 permettent désormais au ministre d'attribuer des places supplémentaires par rapport à ce qui est affiché sur la grille en fonction de la liste d'attente pour les services de garderie. Si vous demandez plus de places que celles qui sont disponibles sur la grille d'attribution des places, la soumission d'une analyse de marché est obligatoire avec la demande d'appel de propositions. Les familles du Nouveau-Brunswick sont encouragées à s'inscrire sur la liste d'attente pour les services de garderie afin d'identifier les besoins de la communauté. La liste d'attente est affichée sur le site web du MEDPE.

Q17.

Puis-je faire une proposition pour plusieurs communautés ?

Oui, les candidats peuvent postuler pour plusieurs communautés identifiées dans la grille d'allocation de places dans les garderies éducatives désignées. Les demandeurs qui souhaitent obtenir l'approbation de plusieurs licences doivent soumettre une proposition pour chaque licence désignée.

Q18.

Où puis-je obtenir plus d'information?

Pour plus d'information, veuillez consulter le site Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick ou communiquer avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance au 1-833-221-9339, ou par courriel au EECDPortal-PortailEDPE@gnb.ca.

Les candidats qui ont besoin d'aide supplémentaire pour comprendre la demande et la procédure peuvent demander l'assistance des agents de création des places communautaires en remplissant l'étape 1A de la demande.